

**AVIS PUBLIC**

**Consultations sur la révision du cadre de gestion des usages  
résidentiels dans la zone agricole (LPTAA article 59)**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné que le service de la planification du territoire de la MRC procède actuellement à une étude visant à réviser le cadre de gestion des usages résidentiels dans la zone agricole, en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)*, et que, la MRC tiendra 3 consultations publiques sur le territoire afin de recueillir les commentaires des personnes ou organismes concernés.

En effet, l'article 59 de la LPTAA prévoit qu'une MRC peut soumettre une demande à portée collective à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole. Conformément à cette loi, l'étude vise donc à identifier dans la zone agricole décrétée, des «îlots déstructurés» soit un regroupement d'usages existants non agricoles, et des «secteurs» où les activités agricoles sont marginales. C'est en ces endroits que les usages résidentiels pourraient être autorisés selon les conditions particulières.

Toutes les personnes intéressées par cette demande à portée collective en zone agricole sont invitées à assister à l'une ou l'autre des assemblées publiques de consultation suivantes, selon les municipalités visées :

**le mardi 6 juillet 2010 à 19h00 :**                   **Pour :** Arundel, Huberdeau et Montcalm

**Lieu :** Salle municipale d'Huberdeau  
101, rue du Pont, à Huberdeau

**le mardi 13 juillet 2010 à 19h00 :**                   **Pour :** Brébeuf, La Conception et  
Mont-Tremblant

**Lieu:** Salle municipale de Brébeuf  
217, route 323, à Brébeuf

**le mardi 20 juillet 2010 à 19h00 :**                   **Pour :** Labelle et La Minerve :

**Lieu :** Salle communautaire de La Minerve  
91, ch. des Fondateurs, La Minerve

Lors de ces assemblées, le service de la planification du territoire de la MRC, expliquera les résultats de l'étude et recueillera les commentaires des citoyennes, citoyens et organismes, afin de finaliser la demande à portée collective, et transmise cet automne à la CPTAQ.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 21 juin 2010.

Le directeur du service de la planification du territoire,

Richard Morin, urbaniste